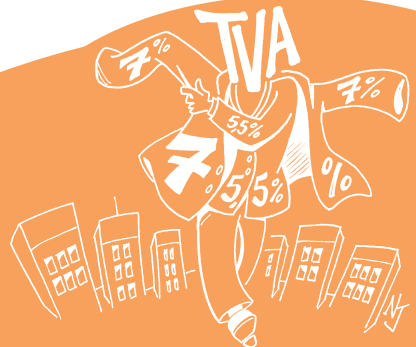


la Vie des **E**ntreprises

Les chiffres de la loi
de finances pour 2012
et l'imposition
des revenus 2011

Nouvelles mesures
fiscales pour
les particuliers
et les entreprises



Nouvelles
mesures fiscales pour 2012

édito

Lois de finances : sous le signe du durcissement

La loi de finances pour 2012 et la loi de finances rectificative pour 2011 ont été publiées au Journal officiel le 29 décembre 2011.

La rigueur budgétaire se fait sentir et se matérialise par la création d'impôts nouveaux et surtout par la diminution des crédits et réductions d'impôt en place.

Au titre des impôts nouveaux, il faut citer la création d'une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus applicable dès 2011.

Elle concerne les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés dont le revenu fiscal de référence est compris entre 250 000 € et 500 000 € et les contribuables soumis à imposition commune dont le revenu fiscal de référence est compris entre 500 000 € et 1 000 000 €.

Afin de combattre les loyers excessifs des petits logements, une taxe spéciale au fonctionnement quelque peu complexe est également créée. Selon les situations, elle pourra atteindre 40 % des loyers !

Afin de combattre les loyers excessifs des petits logements, une taxe spéciale au fonctionnement quelque peu complexe est également créée. Selon les situations, elle pourra atteindre 40 % des loyers !

Au chapitre de la baisse et de la révision des avantages fiscaux, on notera un nouveau « coup de rabet » de 15 % sur les niches fiscales et une diminution du plafond global des avantages fiscaux à partir de 2012. Le barème de l'impôt sur les revenus de 2011 est gelé, ce qui provoquera automatiquement une hausse de l'impôt sur le revenu.

Côté entreprise, le taux réduit de la TVA de 5,5 % est relevé à 7 %, sauf en ce qui concerne les produits et services de première nécessité (produits alimentaires, notamment) qui continuent de bénéficier du taux de 5,5 %. Les travaux dans le logement sont concernés par cette hausse.

Côté patrimoine immobilier, de nouvelles exonérations voient le jour. Un dispositif d'exonération au profit des retraités ou invalides de condition modeste résidant en maison de retraite ou en foyer d'accueil est institué. Ces personnes pourront, sous certaines conditions, céder leur ancienne habitation principale en exonération totale.

Par ailleurs, les personnes qui ne sont pas propriétaires de leur résidence principale pourront céder en exonération de plus-value la première cession d'un logement. Autre disposition intéressante : l'exonération des plus-values de cession de droits de surélévation. L'exonération est subordonnée à la condition que l'acquéreur du droit de surélévation s'engage à réaliser et à achever des locaux d'habitation dans un délai de quatre ans.

Nous analysons les dispositions de ces lois de finances dans le présent numéro.

Votre entreprise

• *Fiscal*.....

4

- Les chiffres de la loi de finances pour 2012 et l'imposition des revenus 2011
- Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus
- Réduction de 15 % des avantages fiscaux – rabot fiscal
- Plafonnement global de certains avantages fiscaux
- Dépenses d'équipement dans l'habitation principale
- Dépenses en faveur de l'aide aux personnes
- TVA à 7 %
- Zones franches urbaines

• *Social*.....

11

- Nouveau mode de calcul des indemnités journalières de Sécurité sociale
- Inaptitude du salarié : procédure de reclassement
- Application volontaire d'une convention collective

• *Au quotidien*.....

13

- Expérience professionnelle des maîtres d'apprentissage

Vos affaires

• *Privé*.....

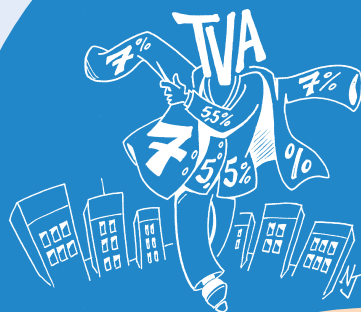
14

- Occupation gratuite d'un bien indivis
- Couples en instance de divorce et droit de partage

• *Patrimoine*.....

15

- Plus-values immobilières : nouvelles exonérations



Directeur de publication : Lionel Fliin

Charte graphique : Desk

Maquette : Desk – Tél. 02 43 01 22 11

Impression : Grapho 12

12200 Villefranche-de-Rouergue

Revue trimestrielle : N° ISSN 1162-7956

Édition : Éditions Francis Lefebvre – Tél. 01 41 05 22 22